



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

VILLE VIE VACANCES (V.V.V.)

APPEL A PROJETS 2017

Le dispositif Ville – Vie –Vacances concerne les quartiers inscrits en géographie prioritaire sur la période des vacances scolaires (été et petites vacances). Ce programme a pour objectifs de promouvoir pendant les vacances scolaires un accès à des activités culturelles, civiques, sportives et de loisirs et une prise en charge éducative pour des jeunes âgés prioritairement de 11 à 18 ans sans activité et/ou en difficulté, et de contribuer à l'insertion sociale, à la prévention de l'exclusion, à la prévention de la délinquance et à l'éducation à la citoyenneté. Un accent particulier est porté sur les adolescents faisant l'objet d'un suivi par la prévention spécialisée, l'aide sociale à l'enfance, la PJJ, l'administration pénitentiaire ou orientés au titre du programme de réussite éducative.

Ce programme est rattaché à la priorité transversale de la Jeunesse des contrats de ville –pilier cohésion sociale-.

IMPORTANT :

Après une année d'expérimentation non concluante, la procédure de dépôt des dossiers est modifiée pour 2017. Elle s'effectuera désormais de manière distincte de celle des appels à projets des contrats de ville, selon le calendrier que vous trouverez ci-après. Le présent appel à projets vaut pour l'ensemble de l'année. Il est accompagné de 2 annexes.

CALENDRIER 2017

Vacances Scolaires	Dépôt des dossiers	Réunion de la cellule	Information des décisions aux porteurs
HIVER (Février) - 11/02 au 26/02 PRINTEMPS (Pâques) - 8/04 au 23/04	Lundi 23 janvier	Mardi 31 janvier	Au plus tard mardi 7 février
ETE - 8/07 au 3/09	Mercredi 31 mai	Mardi 13 juin	Au plus tard mardi 27 juin
TOUSSAINT - 21/10 au 5/11 NOËL - 23/12 au 7/01/2018	Lundi 18 septembre	Mardi 3 octobre	Au plus tard vendredi 13 octobre

Une demande distincte doit être formulée pour chaque période de vacances et pour chaque projet. Un budget par projet doit être présenté et devra faire apparaître les cofinancements sollicités.

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Public	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes de 11 à 18 ans • En lien avec les services de la prévention spécialisée, de la protection judiciaire de la jeunesse, avec les dispositifs de la réussite éducative (lutte contre le décrochage scolaire) et notamment le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS). • Une attention particulière sera portée aux projets favorisant la participation des jeunes filles, le respect mutuel entre filles et garçons et la lutte contre les violences sexistes et contre les stéréotypes de genre. Les actions devront reposer sur la mixité et la qualification de l'encadrement, des supports de communication adaptés, la mobilisation des familles et être susceptibles de concerner les filles et les garçons. • Thématiques prioritaires : toute activité favorisant l'insertion sociale, l'éducation à la citoyenneté et à la culture, notamment à travers la pratique du sport, la sensibilisation à l'histoire et à la découverte du patrimoine et de l'architecture, le respect de l'environnement et l'écologie, le respect de la laïcité, etc. • Une attention particulière sera portée : <ul style="list-style-type: none"> → aux actions se déroulant dans l'espace public → aux sorties et séjours en dehors du quartier → aux activités permettant le brassage des publics et la découverte d'autres environnements, notamment culturels → aux chantiers éducatifs • Ces activités, tout en prévoyant une prise en charge éducative, ne doivent pas s'inscrire dans une logique de consommation de loisirs. Une forte implication des jeunes, à toutes les étapes des actions, de leur élaboration à leur réalisation, doit être intégrée aux projets ainsi que les éventuels modalités de restitution. • Les projets devront indiquer précisément les modes de repérage, de sensibilisation, d'accroche et d'accompagnement des jeunes en amont de l'action et pendant son déroulement.
Type d'action	
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Les projets devront expliciter comment sera menée l'information préalable auprès des jeunes et de leurs familles dans les locaux associatifs, centres sociaux, clubs de prévention, bailleurs sociaux, mairies d'arrondissement, services sociaux et établissements scolaires. • Une signalétique claire devra être placée à l'entrée des espaces accueillant les actions. • Les changements de calendriers, de lieux et d'horaires devront être annoncés préalablement au public, ainsi qu'aux partenaires financeurs.

Partenariat	Nécessité d'un dialogue renforcé entre associations et avec les institutions dans un souci de cohérence tant au niveau de la mobilisation du public que des activités, du calendrier ou de la complémentarité entre actions et âges des participants. Les actions coproduites seront favorisées. Les équipes de projets des collectivités ainsi que les délégués du préfet (sur les territoires qui en sont pourvus) peuvent vous accompagner dans la construction du projet et son inscription dans la dynamique du territoire.
--------------------	--

DEPOT DES DEMANDES DE SUBVENTION

↳ La demande de subvention est à **remplir en ligne** sur le site : <http://addel.cget.gouv.fr> La saisie en ligne des dossiers est obligatoire pour bénéficier des subventions demandées.

Vous devrez vous munir de votre identifiant (6 premiers chiffres de la référence figurant sur chaque notification de subvention) et de votre mot de passe (votre numéro SIREN à 9 chiffres).

Un guide utilisateur est disponible à partir de l'adresse suivante : <http://www.haut-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Politique-de-la-ville/Guide-de-la-saisie-en-ligne-des-dossiers-de-demande-de-subvention>

Toutes les rubriques doivent être complétées pour que votre dossier soit étudié.

↳ Transmission des documents :

- A la mairie de votre commune : envoyer le fichier pdf généré à l'issue de votre saisie en ligne + les annexes I et II.

- A la sous-préfecture de Mulhouse : envoyer l'original du dossier dûment signé (fiches 4-1 et 4-2) et transmission des annexes I et II par scan (mauricette.krencker@haut-rhin.gouv.fr) puis l'original à l'adresse figurant ci-dessous :

Sous-Préfecture de Mulhouse
Pôle départemental politique de la ville
A l'attention de Mauricette KRENCKER
2 place du Général de Gaulle – BP 41108
68052 MULHOUSE CEDEX

NB : les annexes I et II ne nécessitent pas de signature

↳ A N+1, le bilan de l'action ou de vos actions sera à saisir sur le site <http://addel.cget.gouv.fr> ; cette saisie en ligne **est exigée**, conformément à la notification de crédits ou la convention d'attribution de subvention que vous réceptionnez.

Ce bilan d'action est obligatoire pour toutes les actions qui ont été financées par le CGET, même en cas de non-reconduction.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES IMPORTANTES

1) Tout changement de date ou d'annulation d'une action doit être impérativement signalé, dès qu'il est connu au Pôle départemental politique de la ville – Mme Mauricette KRENCKER - sous-préfecture de Mulhouse : mauricette.krencker@haut-rhin.gouv.fr

2) Les accueils collectifs de mineurs, avec ou sans hébergement (articles L-227-1 à 4 et R227-1) doivent être obligatoirement déclarés auprès de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (Service jeunesse, sports, vie associative).

3) Des visites et contrôles pourront être effectués sur les sites.

4) Obligation de produire un bilan des actions financées sur les vacances précédentes (à l'aide de l'annexe II jointe) avant tout nouveau dépôt de dossier.

POUR VOTRE INFORMATION

Dispositif Ville – Vie – Vacances / ANCV

Cet appel à projets national fait l'objet d'une circulaire qui vous sera communiquée dès sa parution. Il a vocation à favoriser le départ en vacances des jeunes de 16 à 25 ans résidant dans les quartiers de la politique de la ville qui en sont exclus, la mobilité et la rencontre interculturelle en Union Européenne.

***NB** : les structures déjà soutenues dans le cadre du précédent dispositif CGET/ANCV, et qui n'auraient pas retourné leurs formulaires de bilan sont inéligibles au dépôt de tout nouveau dossier.*

Tarifs de groupe SNCF

Enfin, la SNCF participe au dispositif VVV par l'intermédiaire du tarif « groupes de jeunes » qui permet l'obtention d'une réduction de 60 % dans les trains à réservation obligatoire, quel que soit le nombre de voyageurs.

Pour bénéficier de cette réduction, le porteur de l'action doit fournir au guichet de la gare, en deux exemplaires, une attestation préalablement complétée et signée, vous trouverez en PJ les informations sur la reconduction de l'accord SNCF 2016-2017.

Votre interlocutrice

Pour toute information complémentaire vous pouvez joindre Mme Mauricette KRENCKER, chargée de mission pôle politique de la ville, sous-préfecture de Mulhouse, tél : 03.89.33.45.12 mail : mauricette.krencker@haut-rhin.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNEXE I

PRÉFET DU HAUT-RHIN

FICHE PROJET VVV 2017

Nom de l'organisme	
Intitulé de l'action	
	<input type="checkbox"/> nouvelle action <input type="checkbox"/> renouvellement
Responsable du projet (Nom et téléphone)	
Période	<input type="checkbox"/> Hiver <input type="checkbox"/> Printemps <input type="checkbox"/> Juillet <input type="checkbox"/> Août <input type="checkbox"/> Automne <input type="checkbox"/> Noël Du / /2017 au / /2017 Soit jours d'activité Jours d'activité : <input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Mercredi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi <input type="checkbox"/> Samedi <input type="checkbox"/> Dimanche Horaires :
Public concerné	Nombre total de jeunes de 11 à 18 ans attendu : Dont nombre de filles : Nombre de garçons : Ages : <input type="checkbox"/> 11/12 ans <input type="checkbox"/> 13/15 ans <input type="checkbox"/> 16/18 ans <input type="checkbox"/> + 18ans Quartier d'origine du public visé : Public habituel de l'association : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> mixte
Type et domaine d'activité proposée	<input type="checkbox"/> Animation dans le quartier <input type="checkbox"/> Citoyenneté <input type="checkbox"/> Sortie à la journée <input type="checkbox"/> Sport <input type="checkbox"/> Séjour en France <input type="checkbox"/> Culture <input type="checkbox"/> Séjour hors de France <input type="checkbox"/> Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (précisez) <input type="checkbox"/> Respect de l'environnement <input type="checkbox"/> Autre (Précisez)

<p>Localisation de l'action pour une visite des financeurs</p>	<p>Si l'action a lieu dans le département :</p> <p>Si l'action a lieu en dehors du département :</p> <p>Modalités d'hébergement :</p>
<p>Composition genre et qualification du personnel encadrant l'action</p>	<p>Nombre de personnes :</p> <p>Qualification :</p> <p>Nombre d'hommes/femmes :</p>
<p>Description du projet</p>	
<p>Partenariat (avec indication de la nature du partenariat pour chacun des partenaires cités)</p>	
<p>Quelles sont les démarches entreprises pour mobiliser le public ?</p>	

L'association est tenue d'informer préalablement les financeurs de toute modifications intervenant dans le déroulement de l'action (contenu, horaires, dates, localisation, public, etc....).

Fiche à joindre impérativement, dûment remplie, au CERFA de demande de subvention et à scanner.



FICHE BILAN VVV 2017

Nom et adresse de l'organisme				
Intitulé de l'action				
	<input type="checkbox"/> nouvelle action		<input type="checkbox"/> renouvellement	
Période	<input type="checkbox"/> Hiver <input type="checkbox"/> Printemps <input type="checkbox"/> Juillet <input type="checkbox"/> Août <input type="checkbox"/> Automne <input type="checkbox"/> Noël			
	Du / /2017 au / /2017 Soit jours d'activité Jours d'activité : <input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Mercredi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Vendredi <input type="checkbox"/> Samedi <input type="checkbox"/> Dimanche Horaires :			
Nombre de jeunes ayant effectivement participé à l'action		Filles	Garçons	Total
	- de 11 ans			
	11/12 ans			
	13/15 ans			
	16/18 ans			
	+ de 18 ans			
	Parents et autres adultes			
	Public habituel de l'association	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Mixte <input type="checkbox"/>
Quartier d'origine du public visé				
Composition du personnel ayant participé à l'action	STATUTS	Nombre de personnes	Nombre en ETP	Qualification
	Permanents			
	Vacataires embauchés spécifiquement			
	Stagiaires			
	Emplois aidés			
	Bénévoles			

	Autres		
	Répartition des hommes et femmes parmi l'équipe d'encadrement	Nombre d'hommes	Nombre de femmes
PARTENARIAT	Identification	Nature du partenariat pour l'élaboration du projet	
	Association de quartier		
	Equipe de prévention spécialisée		
	Centre social		
	Services Sociaux		
	PJJ		
	Jeunesse et Sport		
	Police nationale/gendarmerie nationale		
	Commerçants		
	Autres		

Analyse qualitative de l'action

- Profil des jeunes et problématiques dominantes :
- Les jeunes ont-ils participé à l'élaboration du projet et comment ?
- Quelle analyse portez-vous sur la mobilisation des filles et des garçons dans les activités proposées ?
- Comment ont-ils connu l'existence du projet ?
- Contact avec les familles (le cas échéant) :
- Objectifs visés par l'action :
- Résultats obtenus :
- Points forts de l'action :
- Points faibles de l'action :
- Suites envisagées :
- Autres précisions concernant le déroulement de l'action :

Budget réalisé de l'action

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Personnel		Association	
Matériel divers		Commune	
Activités		Etat VVV	
Transports		CAF	
Nourriture		Autres	
Hébergement		Participation familles, jeunes	
Divers		Autres ; fonds propres	
Taxes sur salaires			
Services extérieurs			
Total		Total	

Remarques sur le budget :

Ce document est à adresser à :

**Sous-Préfecture de Mulhouse – Pôle départemental Politique de la Ville
Mauricette KRENCKER – 2 place du Général de Gaulle – BP 11408
68052 MULHOUSE CEDEX**